

Cote du document: EB 2015/115/INF.7
Date: 14 octobre 2015
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Résumé des propositions de projet, programme et don examinées par le Conseil d'administration

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Lisandro Martin
Administrateur principal de portefeuille
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés
Responsable du
Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quinzième session
Rome, 15-16 septembre 2015

Pour: Information

Résumé des propositions de projet et programme examinées par le Conseil d'administration

I. Propositions de projet et programme

1. Les propositions de projet et programme ci-après ont été approuvées par le Conseil d'administration à sa cent quinzième session et sont conformes au Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD).

A. Afrique orientale et australe

Burundi: Programme de développement des filières – Phase II (PRODEFI-II) (EB 2015/115/R.6)

2. Le Conseil d'administration a approuvé l'octroi d'un don de 26,1 millions de DTS au titre du CSD et d'un don de 3,51 millions de DTS au titre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) à la République du Burundi pour financer le Programme de développement des filières - Phase II (PRODEFI-II). Les représentants du Japon, des Pays-Bas et du Royaume-Uni au Conseil d'administration ont soulevé la question de l'instabilité politique liée aux récentes élections, et la représentante du Royaume-Uni a en particulier demandé quelles stratégies de gestion des risques étaient prévues afin d'atténuer les risques liés à l'insécurité, susceptible d'entraver l'exécution. Le représentant des États-Unis a appuyé le programme tout en demandant un complément d'information à propos des mécanismes de contrôle interne destinés à garantir une gestion financière saine. Le représentant du Libéria, parlant au nom de la Liste C, a appuyé sans réserve la proposition compte tenu de la forte incidence de la pauvreté et des taux élevés d'insécurité alimentaire qui caractérisent ce pays. Des détails supplémentaires ont été fournis à propos des mécanismes de gestion des risques (dans le cadre de la décentralisation des unités de gestion du programme par le biais de la création d'une structure régionale de coordination), en faisant allusion aux opérations en cours et au système opérationnel et de contrôle interne en cours d'élaboration. Le Bureau du Conseiller juridique a en outre clarifié la situation dans laquelle se trouve le Burundi, où il n'y a pas de gouvernement de facto, vu qu'un processus logique de transition est en cours, et a insisté sur le fait qu'il était possible de reporter, suspendre voire annuler les décaissements si la situation venait à se détériorer. Le Conseil a pris note de la volonté manifestée par le Royaume-Uni de s'abstenir d'approuver des projets au Burundi, en raison de préoccupations concernant la gestion des risques et d'un devoir de précaution face à la situation politique du pays.

Burundi: Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles - financement supplémentaire (EB 2015/115/R.7)

3. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité l'octroi d'un financement supplémentaire sous la forme d'un don au titre du CSD d'environ 14,25 millions de DTS à la République du Burundi pour le Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles.

Madagascar: Projet d'appui au développement de Menabe et Melaky – Phase II (AD2M-II) (EB 2015/115/R.8)

4. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité l'octroi d'un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de 24,5 millions de DTS et d'un don de 4,2 millions de DTS au titre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) à la République de Madagascar pour cofinancer le Projet d'appui au développement de Menabe et Melaky – Phase II (AD2M-II). Lorsqu'il a approuvé ce projet, le Conseil d'administration a noté qu'il était bien formulé, et s'en est félicité, et qu'il consolidera les acquis et les meilleures pratiques de la phase I.

Le Conseil a incité le FIDA à encourager les responsables du projet à renforcer les partenariats avec d'autres projets similaires, tels que ceux financés par l'Agence japonaise de coopération internationale et l'Espagne. À ce titre, il a encouragé le Gouvernement malgache à continuer, avec l'appui du FIDA, à faire preuve de la vigilance habituelle pour garantir l'efficacité des institutions nationales et des services de microfinancement, compte tenu de la situation d'après-crise politique dans laquelle se trouve à l'heure actuelle le pays.

République-Unie de Tanzanie: Programme de développement communautaire durable et d'appui à l'infrastructure sucrière de Bagamoyo (EB 2015/115/R.9/Rev.1)

5. Sur la base des échanges relatifs au Programme de développement communautaire durable et d'appui à l'infrastructure sucrière de Bagamoyo en République-Unie de Tanzanie (document EB 2015/115/R.9/Rev.1), et prenant acte des préoccupations exprimées par plusieurs membres du Conseil à ce sujet, le président du Conseil a proposé l'approbation conditionnelle du programme, proposition que le Conseil a approuvée, afin que le FIDA puisse:
 - a) aller de l'avant avec le processus de démarrage moyennant l'utilisation du don destiné à la préparation de la mise en œuvre, qui s'élève à 450 000 USD;
 - b) renforcer la gouvernance foncière dans le district de Bagamoyo;
 - c) faire les préparatifs nécessaires pour le programme de suivi à long terme avec des acteurs non étatiques; et
 - d) faciliter les activités de vulgarisation et les consultations qu'il est recommandé de mener avec tous les partenaires au niveau du pays.

Aucun décaissement ne sera effectué sur le prêt du FIDA tant que le Fonds ne sera pas convaincu que tous les risques ont été pris en compte et que toutes les garanties nécessaires sont en place, et les décaissements seront suspendus si le gouvernement ne respecte pas l'une quelconque des obligations figurant dans l'accord de financement négocié. Par ailleurs, le bureau de pays du FIDA restera en contact avec les partenaires de développement et les tiendra dûment informés de tous les aspects relatifs à l'état d'avancement du programme.

De plus, afin de garantir que les points de vue exprimés par le Conseil d'administration ont été dûment pris en compte, une proposition révisée fournissant les informations et les éclaircissements demandés sera soumise au Conseil d'administration pour approbation à sa cent seizième session, en décembre 2015.

B. Asie et Pacifique

République islamique d'Afghanistan: Appui en faveur du programme prioritaire national 2 (EB 2015/115/R.10)

6. Le Conseil d'administration a approuvé l'octroi d'un don de 34,5 millions de DTS au titre du CSD à la République islamique d'Afghanistan pour financer l'Appui en faveur du programme prioritaire national 2. Durant les délibérations du Conseil, un certain nombre d'États membres ont exprimé leur appui sans réserve en faveur du programme. Des éclaircissements ont été fournis concernant le choix de la zone d'intervention, la viabilité financière et l'harmonisation avec d'autres initiatives de développement dans le secteur agricole. Avant la réunion du Conseil, des précisions avaient été communiquées par écrit à plusieurs membres du Conseil d'administration, en réponse à des questions concernant les aspects techniques du programme.

Chine: Projet de lutte contre la pauvreté dans la région montagneuse du Qinghai Liupan
(EB 2015/115/R.11/Rev.1)

7. Le Conseil d'administration a approuvé l'octroi d'un prêt de 38,75 millions d'EUR (équivalant approximativement à 42,48 millions d'USD) et d'un don de 0,72 million de DTS (équivalant approximativement à 1 million d'USD) à la République populaire de Chine pour financer le Projet de lutte contre la pauvreté dans la région montagneuse du Qinghai Liupan. Plusieurs membres du Conseil se sont félicités de ce projet et l'ont appuyé sans réserve. En approuvant cette proposition, les membres du Conseil ont demandé des précisions sur les points ci-après: i) pourquoi le projet contient-il une composante don; et ii) de quelle manière les capacités d'exécution seront-elles garanties au niveau local. Les précisions suivantes ont été fournies: i) le don est octroyé à la province de Qinghai, l'une des provinces les plus défavorisées de Chine, et est destiné à financer des activités spécifiques d'assistance technique et de renforcement des capacités afin d'améliorer l'efficacité et la durabilité du projet, conformément aux dispositions de la Politique en matière de dons et de la note d'orientation stratégique annuelle du FIDA pour les dons de 2015; et ii) le projet reposera sur une structure d'exécution éprouvée, où la mise en œuvre des activités au niveau local sera confiée à des groupes villageois d'exécution, dont les capacités seront renforcées dans le cadre du projet. Avant la réunion, des observations et des demandes de précisions ont été reçues par écrit sur les points suivants: i) la Commission des affaires ethniques et religieuses de la province de Qinghai prendra-t-elle part à l'exécution du projet; ii) les données de suivi-évaluation seront-elles ventilées par groupe ethnique; iii) comment le FIDA entend-il garantir le respect des exigences fiduciaires; et iv) comment le FIDA entend-il assurer l'ouverture des appels d'offres nationaux aux sociétés étrangères. Ces questions ont fait l'objet de réponses écrites.

Philippines: Projet relatif à la pêche, aux ressources côtières et aux moyens d'existence (FishCORAL)
(EB 2015/115/R.12)

8. Le Conseil d'administration a approuvé l'octroi d'un prêt à des conditions ordinaires d'un montant de 27,31 millions d'EUR à la République des Philippines pour financer le Projet relatif à la pêche, aux ressources côtières et aux moyens d'existence (FishCORAL). Lors des délibérations, plusieurs membres du Conseil ont exprimé leur appui sans réserve en faveur de ce projet et se sont félicités de l'approche adoptée en matière de ciblage, au profit des ménages de pêcheurs les plus défavorisés, ainsi que la zone d'intervention retenue, qui est une zone sortant d'un conflit située dans le sud du pays. Certains représentants ont demandé des précisions et des réponses ont été fournies, par écrit et lors des délibérations. Le FIDA a remercié les représentants du Canada, de l'Espagne, des États-Unis, du Japon et de la République de Corée pour avoir approuvé sans réserve ce projet.

Philippines: Projet de convergence sur le renforcement des filières en faveur de la croissance et de l'autonomisation du milieu rural (CONVERGE)
(EB 2015/115/R.13)

9. Le Conseil d'administration a approuvé l'octroi d'un prêt à des conditions ordinaires d'un montant de 22,80 millions d'EUR à la République des Philippines pour financer le Projet de convergence sur le renforcement des filières en faveur de la croissance et de l'autonomisation du milieu rural (CONVERGE). Lors des délibérations, plusieurs membres du Conseil ont appuyé vivement ce projet, se félicitant de son alignement avec le Plan de développement des Philippines pour 2011-2016 ainsi qu'avec le COSOP (2010-2014) pour ce pays. Certains représentants ont demandé des précisions et des réponses ont été fournies, par écrit et lors des délibérations. Le FIDA a remercié les représentants du Canada, de l'Espagne, des États-Unis, du Japon et de la République de Corée pour avoir approuvé sans réserve ce projet.

C. Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe

Ouzbékistan: Programme de développement des filières laitières
(EB 2015/115/R.14/Rev.1)

10. Le Conseil d'administration a approuvé l'octroi d'un prêt de 17 millions de DTS, à des conditions mixtes, et d'un don de 0,5 million de DTS à la République d'Ouzbékistan pour le Projet de développement des filières laitières. Durant les délibérations du Conseil et en réponse aux observations formulées par le représentant du Mexique au nom de la Liste C, des précisions ont été fournies concernant les dispositions destinées à offrir des garanties en matière de gestion financière. En réponse aux observations formulées par les représentants des États-Unis, de la Suisse et de la République bolivarienne du Venezuela, il a été précisé que le choix de l'organisme d'exécution avait été dicté par le souci de ne pas faire double emploi avec l'unité de gestion de projet déjà en place dans le cadre du projet du FIDA en cours. Par ailleurs, compte tenu de l'importance que revêt la collaboration avec les partenaires et d'autres donateurs dans le secteur agricole, des dispositions ont été prises durant la conception afin de faciliter cette collaboration, y compris avec le secteur privé.